

# **COMMUNE DE CHAMPLOST**

## **Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2010.**

**Présents :** QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, CHICON Pierre, MATHIEU Daniel, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

**Absents non excusés :**

DURVILLE Julien

LARBI Laurent

DUARTE MACIEL Séverine.

**Secrétaire de séance :** COMPERAT Jean Raymond

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, une erreur de rédaction a été relevée dans les questions diverses concernant le chemin de Troyes : « ...un devis de 3400€ est accepté pour mettre du concassé sur le chemin de Troyes ... » et non celui de Chailley. Les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Règlement salle des fêtes**

Après lecture du règlement article par article par M le Maire, certains conseillers demandent des précisions sur les éventuelles sanctions en cas de non-respect du règlement. L'obligation du nettoyage de la salle, pour les particuliers, par une entreprise choisie par la commune, quant à elle, ne fait pas l'unanimité. Après débat, un vote est demandé, la question est tranchée par 6 voix pour, 4 voix contre.

François Genreau demande à ce que la commission de sécurité, lorsqu'elle interviendra sur la commune, aille inspecter la salle des fêtes.

**Le règlement est adopté à l'unanimité.** Il sera affiché dans le hall d'entrée de la salle, avec celui du tri du SIVU SUD de la Forêt d'Othe.

Jean Raymond Comperat demande à voir s'il est possible d'installer des rideaux sur les fenêtres, car en cas de manifestations dans la journée, le soleil devient gênant au niveau de certaines tables.

- **Règlement des columbariums et tarifs**

par Christophe SEILLIEBERT en fait une lecture détaillée article par article en répondant point par point aux questions des conseillers.

Pour les columbariums et jardins du Souvenir, les travaux effectués par la société Hedou est de 16115€ TTC, le Conseil Général subventionne à hauteur de 5000€.

Le conseil discute des tarifs à appliquer, ainsi que des durées des concessions qui seront renouvelables.

**Le conseil vote à l'unanimité pour les tarifs suivants :**

- Concession de 15 ans : 200€
- Concession de 30 ans : 400€

- Concession de 50 ans : 700€
- Droit de gravure de 15€ sur les stèles du jardin du souvenir.

Le conseil prend une délibération pour que les frais dépositaires soient gratuits.

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

Concernant le columbarium de Vachy, Jean-Louis QUERET, Maire, souligne le fait qu'il n'est pas délimité comme celui de Champlost par une bordure en pavé de granit, il se charge de demander à la société Hedou d'y remédier.

- Décisions modificatives sur le budget de l'eau

- ✓ M le Maire informe le conseil qu'un habitant de Prunelles a acquitté deux fois des factures d'eau car elles étaient émises à deux noms pour la même adresse depuis 2007, et ce, pour un seul compteur, le trop perçu se monte à 872.69€. La trésorerie fera un remboursement. Une décision modificative doit être prise en ce sens, la somme doit être retirée du compte 6068 pour être imputée au compte 673.

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

- ✓ Etude BIOS pour le zonage d'assainissement non collectif de Vachy/Prunelles et pour le pluvial des bassins versants Champlost/Vachy :  
Le devis de BIOS, pour le zonage de Vachy se monte à 3342.50€ HT et pour le pluvial Champlost-Vachy à 4495€HT, soit un montant total de 8337.50€HT (9971.65€TTC), il sera subventionné à 70% par l'agence Bassin Seine Normandie. Soit un solde restant à la charge de la commune de 2501,25€HT. Concernant Champlost et les problèmes de la D905, un bassin de rétention est à l'étude.

**Le conseil accepte à l'unanimité de faire réaliser par BIOS les deux projets.**

La décision modificative, sur le budget de l'eau, est votée ; les sommes seront prises sur le compte 2158 pour être reportées sur le compte 203.

- Droit de préemption maison Pellosio

Lors de l'élaboration de la carte communale, le droit de préemption communal n'a pas été retenu. M le Maire demande au conseil d'exercer ce droit pour la maison de feu Mlle Pellosio, car un droit de passage existe sur cette parcelle pour se rendre aux écoles sises route de Paris.

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

- Travaux chemin de Chailley

L'entreprise Mouturat a réalisé un devis pour la réfection d'une partie du chemin (120m sur 4m de large au niveau du virage) pour un montant de 13980€HT. Sachant que le Conseil Général a alloué des subventions pour la réfection des voiries, suites aux intempéries de l'hiver dernier, une subvention a été obtenue pour un montant de 7198€.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.**

- Frais de scolarité pour les enfants extérieurs à la commune

M le Maire informe le conseil, que des enfants extérieurs à la commune, sont scolarisés en primaire à Champlost.

Certaines communes réclament des frais de scolarisation pour les enfants extérieurs. Le conseil, après en avoir délibéré, est d'accord sur le principe. La commune demandera aux communes concernées de s'acquitter du montant des frais de scolarité (400€ pour un primaire et 500€ pour un élève en maternelle).

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

- Affouages 2011

Pour l'année 2011, Jean Raymond Comperat (responsable de la commission des bois) informe le conseil qu'il ne sera pas possible en accord avec les responsables de l'ONF de distribuer des affouages. Aucune parcelle n'est, pour cette année, exploitable.

- Délibérations concernant les travaux ONF

Le conseil doit prendre une délibération pour le martelage par le personnel de l'ONF des parcelles 2 et 5. Trois garants doivent être nommés pour surveiller le martelage.

Ms COMPERAT Jean-Raymond, CHICON Pierre et QUARTIER David sont désignés.

**Le conseil vote pour à l'unanimité**

- Travaux sur le trop plein de la source de Vachy

Un compte rendu succinct de la réunion du syndicat des eaux Champlost/Mercy du 27 octobre 2010 est présenté.

Mr Breuille-Martin explique à partir d'un schéma le problème posé par le cheminement de l'eau dans les buses. Fin août 2010, suite à 2 gros orages, de la boue s'est déversée dans les buses déjà partiellement obstruées (rue du faubourg) et actuellement près de 84 mètres de buses sont bouchées et le trop plein de la source ne peut plus s'écouler. Un curage n'a pas permis de rétablir le cheminement correct. Des travaux sont nécessaires pour éviter tout refoulement au trop plein de la source, ce qui aurait pour conséquences de polluer les eaux de Champlost/Mercy.

Le montant des travaux de furetage sera pris en charge pour 1/3 par le syndicat des eaux et pour 2/3 par la commune (budget de l'eau).

Le conseil est d'accord pour que la commune finance à hauteur des 2/3 du montant des travaux qui risquent d'être élevés.

**Le conseil vote pour à l'unanimité.**

### **Questions diverses.**

- ✓ Evaluation maison Chéron : M. le Maire informe le conseil de sa démarche faite auprès des services des domaines pour l'évaluation de cet ensemble immobilier.
- ✓ Affaire Floriot-Leprun : un différend entre Mme Floriot et Mme Leprun, concernant l'écoulement du ru de Vachy, a été rapporté en mairie, sur leurs propriétés. La commune ne pouvant intervenir dans ce type de litige, propose de les orienter vers un conciliateur. M. François GENREAU précise qu'il a adressé un courrier circonstancié avec plan et photos à l'appui (de l'amont à l'aval de Vachy) à M. Didier MALTETE, chargé de la police de l'eau.
- ✓ ATESAT : M. le Maire a pris contact avec ATESAT pour guider la commune sur les réfections des rues de Chatton, de la Gondonnerie et du Chemin Neuf.
- ✓ Ecole - Salle d'évolution de la Maternelle : M. le Maire fait état d'une pétition émanant de parents d'élèves qui circule dans Champlost sur le fait que les enfants n'ont pas de salle d'évolution à leur disposition. Il rappelle que des demandes ont été faites bien avant les grandes vacances auprès de l'évêché et de la paroisse par la municipalité. Le préfabriqué du presbytère a été remis aux normes, les enfants pourront y évoluer, certes il n'y aura pas de chauffage mais la salle des Associations reste toujours disponible, il suffit de bien vouloir y aller. Jean-Louis QUERET rappelle que la commune, contrairement à la rumeur répandue s'occupe des questions scolaires avec les moyens

financiers dont elle dispose. Des travaux ont été réalisés pendant les vacances, par les cantonniers, pour un montant d'environ 5000,00 €.

- ✓ Loto du 21 novembre : un appel est fait à tous les conseillers pour aider à son bon déroulement.
- ✓ Spectacle de Noël : Le spectacle et le goûter auront lieu le dimanche 12 décembre, comme de coutume, à la salle des fêtes.
- ✓ Illuminations de Noël : Christophe Seilliebert trouve l'installation par la DRTP les 13 et 14 décembre trop tardive. Le conseil pense qu'un mois d'illumination est suffisant.
- ✓ 70 ans de mariage de M. et Mme Troiville le 27 novembre 2010 : M. le Maire fait part de la cérémonie qu'il fera à l'occasion des 70 ans de mariage de M. et Mme TROIVILLE.
- ✓ Mr le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté pour obstruer le « chemin de Prunelles » dans le haut au croisement du « chemin d'Avrolles » et ceci pour limiter l'arrivée d'eaux boueuses dans les buses du trop plein de la source de Vachy.
- ✓ Mr Genreau évoque sa rencontre avec un camion DUC sur la route reliant Boudernault à Venizy alors que cette dernière est limitée en tonnage ; le chauffeur lui a montré un document de l'entreprise DUC lui signifiant de prendre cet itinéraire malgré l'interdiction communale. Mr le Maire indique qu'il va prendre contact avec l'entreprise DUC.

La séance est levée à 0h00.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 15 novembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**